



Dépénalisation des drogues au Portugal : bilan 20 ans après

Note 2021-03, OFDT, 27 p.

Juin 2021

Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience portugaise de dépénalisation de la consommation et de la détention de drogues en petite quantité ?

Une politique novatrice mise en place pour favoriser l'accès aux soins

Le 1er juillet 2001, le Portugal est devenu le premier pays au monde où la consommation et la détention en petite quantité (à des fins d'usage personnel) ne constituent plus un délit, passible de peines d'emprisonnement : elles restent interdites mais il s'agit d'infractions administratives, adossées à un objectif prioritaire d'orientation des usagers toxicodépendants vers une prise en charge sanitaire.

Scientifiquement évaluée, l'expérience reste néanmoins controversée

L'approche portugaise, singulière, bénéficie d'une forte notoriété : régulièrement citée dans le débat public, elle est souvent présentée comme une réforme vertueuse, même si ses effets, contrastés, sont souvent mal connus. Malgré une forte adhésion de l'opinion publique à l'approche sanitaire des problématiques d'usage de drogues, son bilan est parfois contesté par les associations d'usagers qui appellent à aller plus loin, en envisageant une légalisation des drogues.

Auteurs : Ivana Obradovic, Marguerite de Saint-Vincent

 [Télécharger](#) la note (fichier PDF, 910 Ko)